



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1709

Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Chambre de l'Industrie Hôtelière de Lyon relative à la mise en place, mise à jour, maintenance, entretien d'une signalisation hôtelière sur voirie à Lyon

Direction Déplacements Urbains

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1709 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA CHAMBRE DE L'INDUSTRIE HOTELIERE DE LYON RELATIVE A LA MISE EN PLACE, MISE A JOUR, MAINTENANCE, ENTRETIEN D'UNE SIGNALISATION HOTELIERE SUR VOIRIE A LYON (DIRECTION DÉPLACEMENTS URBAINS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique d'accueil et d'hébergement des non-résidents et plus généralement, de développement touristique et d'ouverture de la cité aux échanges internationaux, la Ville de Lyon a mis en place en 1998, une signalisation des hôtels sur son territoire, en partenariat avec la Chambre de l'Industrie Hôtelière du Rhône. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Rhône et l'Office du Tourisme du Grand Lyon ont été associés à cette démarche.

La Ville de Lyon assure chaque année la mise en place, la mise à jour, la maintenance et l'entretien de la signalisation hôtelière. La Chambre de l'Industrie Hôtelière du Rhône, en contrepartie de ces prestations, verse une participation annuelle, sous forme de redevance. Les relations entre la Ville de Lyon et la Chambre de l'Industrie Hôtelière du Rhône sont régies par une convention depuis 1998. La convention signée en 2014 arrive à terme au 31 décembre 2015. Il vous est donc proposé une nouvelle convention, actualisant les obligations des deux parties.

La présente convention est conclue pour une durée allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, renouvelable une fois, pour une période d'un an.

Le montant de la redevance est fixé pour 2016 à 112 € hors taxe par mention, soit un montant estimé à environ 44 000 € de recettes. Ce montant réévalué en 2015 de 2 % fera également l'objet d'une réévaluation de 2 % l'année suivante.

Vu la délibération n° 2013/6102 du 20 décembre 2013 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Chambre de l'Industrie Hôtelière, relative à la mise en place, mise à jour, maintenance et entretien d'une signalisation hôtelière sur voirie à Lyon, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La recette sera créditée sur le budget de l'exercice 2016 - Programme « JALURBAIN », chapitre 70, nature 7088, fonction 821, ligne de crédit 42128.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.Y. SECHERESSE